

## Ils ont dit

« **Une réforme suscite toujours des réactions, je le sais. Certains expriment des craintes face au changement.** D'autres ont des aspirations nouvelles. Ces craintes et ces aspirations sont loin d'être toujours convergentes selon que l'on se place du point de vue des avocats, des magistrats, des élus... C'est pourquoi, je réaffirme ici, devant vous que cette réforme n'a pas pour vocation de faire la part belle à tels ou tels acteurs, à telle ou à telle profession du monde judiciaire... Elle ne néglige pas les points de vue et les intérêts de chacun. Mais elle entend surplomber ces intérêts particuliers avec une seule préoccupation, une seule boussole : l'intérêt des justiciables » (N. Bellobet, discours à l'Assemblée nationale, 19 nov. 2018).

« **Unis et unanimes, les avocats sont inquiets et toujours déterminés.** Sans concertation, et sans opposition de votre part, des amendements inacceptables ont été votés par la commission des lois (...) Les avocats vous demandent instamment de présenter et de soutenir des amendements de suppression de ces dispositions. Le CNB appelle l'ensemble des avocats à poursuivre, partout en France, leur mobilisation contre ce projet de loi qui éloigne la justice des véritables préoccupations des citoyens (CNB, Lettre ouverte à la garde des Sceaux, 19 nov. 2018).

« **Une justice éloignée de ses citoyens, c'est une Justice morte.** Voilà pourquoi les avocats s'opposent à ce projet de réforme. Notre combat n'est pas corporatiste, ce combat est celui de tous les citoyens. Nous défendons des droits fondamentaux pour le justiciable. Rencontrer son juge est un droit, il permet de tenir ses engagements » a déclaré le bâtonnier de Marseille (G. Mailet, communiqué, 20 nov. 2018).

## Nomination

**Bernard Cazeneuve** est nommé président du Club des juristes, succédant à Alexandre de Juniac (Club des juristes, communiqué, 15 nov. 2018).

1230

## Valérie Sagant, directrice de la Mission de recherche Droit et Justice

Valérie Sagant a pris la direction de la Mission de recherche Droit et Justice en novembre dernier. Placée sous l'égide du ministère de la Justice, ses travaux dressent un état des savoirs participant à impulser les politiques publiques. Un point d'intersection entre connaissances et pratique cher à la nouvelle directrice.

**A**u cœur de la Mission : le financement des études et des recherches en matière de Droit et de Justice. Tout au long d'un parcours qui l'a menée des juridictions aux cabinets ministériels et à l'étranger, Valérie Sagant n'a eu de cesse de rechercher les corrélations entre théorie et



pratique. « C'est fondamental de trouver la bonne articulation entre la connaissance, la recherche, ce que disent les statistiques, les pratiques à l'étranger, et les enseignements à en tirer pour améliorer les politiques publiques et les pratiques professionnelles ». Groupement d'intérêt public créé en 1994 à l'initiative du ministère de la Justice et du CNRS, la Mission est l'une des cellules de réflexion qui nourrit l'action de la Place Vendôme. « Développer des politiques publiques hors sol n'a aucun intérêt », souligne Valérie Sagant. La recherche doit être corrélée à la réalité de terrain. Et se confronter aux autres modèles existants en ouvrant son horizon. En 2002, comme sous-directrice des affaires européenne et internationales au ministère de la Justice, elle supervise la coopération judiciaire et la promotion du droit continental dans de nombreux pays. « Nous sommes à mon sens à un moment où les droits deviennent mixtes. Il y a à puiser dans d'autres systèmes ».

Diplômée de Sciences Po, Valérie Sagant a choisi la magistrature. D'abord juge d'instruction, son goût pour les politiques publiques la conduit à la Direction des affaires criminelles et des grâces puis au cabinet du ministre délégué à la Ville, où cette pénaliste travaille sur les politiques de prévention de la délinquance, l'aide aux victimes, la lutte contre la toxicomanie, avec comme fil d'Ariane la recherche de l'efficacité sur le terrain. C'est à elle que Christiane Taubira, garde des Sceaux, fait appel en 2012 pour préparer la Conférence de consensus aux côtés de Nicole Maestracci. De retour de Montréal où elle a dirigé pendant 5

ans le Centre international pour la prévention de la criminalité, Valérie Sagant alors juge d'application des peines rédige, avec d'autres JAP, une note intitulée « Prévenir la récidive, sortir de l'impasse », après l'affaire dite de Pornic. Favorable aux alternatives à l'emprisonnement, elle

plaide pour la création d'une peine unique de probation, et regrette que les peines de prison demeurent la règle. Elle se place aussi en fervente partisane de la médiation qui permet « de recoudre le lien social » et « d'atteindre l'un des objectifs des politiques pénales : l'apaisement des tensions ».

La nouvelle directrice résume ainsi le socle de sa philosophie : « Les professionnels doivent pouvoir appuyer leurs pratiques sur des raisonnements scientifiquement démontrés, même si la science évolue ». C'est là l'un des objectifs assignés à la Mission de recherche Droit et Justice : être utile à la pratique. « Nous devons être un lieu d'échanges entre les équipes de recherche, les ministères et les professionnels du droit ». Dotée d'un conseil scientifique de 20 membres, la Mission établit chaque année une programmation par la voie d'appels à projets ou de candidatures spontanées. Une soixantaine de recherches sont en cours sur des thèmes pluridisciplinaires variés qui donnent l'air du temps : les algorithmes et la justice prévisionnelle, les smart contracts, le travail d'intérêt général, la médiation, la PMA/GPA, la gestion des ressources humaines des magistrats, etc. Les travaux sont ensuite restitués sous forme de colloques ou de séminaires, mais pas suffisamment. « Il y a un travail important à faire pour être visible et utile aux professions judiciaires, qu'ils se réapproprient les résultats de la recherche ». Promouvoir et valoriser des travaux qualitatifs trop méconnus, c'est là l'enjeu majeur de la directrice.

FLORENCE CREUX-THOMAS